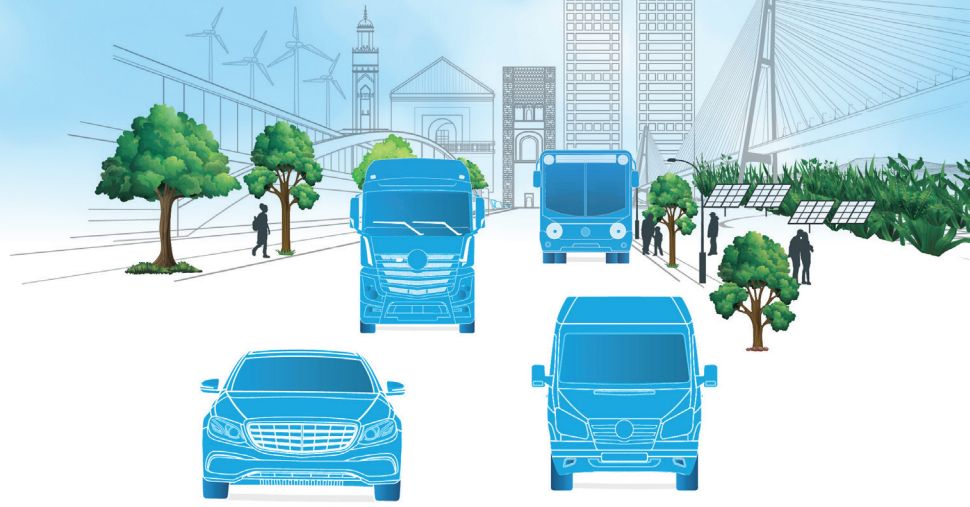


AVIS DE CONVOCATION

Le 07 Mars 2023



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 7 AVRIL 2023

Les actionnaires de la Société Auto Nejma Maroc, société anonyme au capital de 102.326.400 dirhams, dont le siège social sis KM 10, Route d'El Jadida Casablanca, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 28.743, sont convoqués le 07 avril 2023 à 10 heures par visioconférence, en Assemblée Générale Mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

À titre ordinaire :

- Examen et approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur la gestion, les opérations et les comptes de l'exercice 2022 ;
- Approbation des conventions autorisées par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 56 de la loi n° 17-95 ;
- Rapport général des commissaires aux comptes sur le même exercice arrêté au 31/12/2022 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivant de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée ;
- Quitus au Conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation des résultats et fixation des dividendes ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur indépendant ;
- Vote sur toutes propositions accessoires ;
- Pouvoirs pour dépôt et publicité.

À titre Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Extension de l'objet social (Ajout de la vente des véhicules d'occasions) ;
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions des lois n° 19-20 et 20-19 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Un actionnaire dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée Générale peut exercer son droit de vote en votant par procuration. À cet effet, il est rappelé que :

- Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant ; dans les sociétés qui font appel public à l'épargne, il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ;
- Toute procuration d'un actionnaire adressée à la société sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sur son site internet : www.autonejma.ma.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront être réceptionnés par la Société au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse mail suivante : ago@autonejma.ma, ou par lettre au porteur contre récépissé, ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée ;

Les titulaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Conformément aux dispositions des articles 121 et 121 bis de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de ladite loi, doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis.

Les documents et informations prévus aux articles 121, 121 bis et 141 de la loi n° 17-95 peuvent être consultés sur notre site internet : www.autonejma.ma

Les actionnaires trouveront ci-dessous, le projet des résolutions proposé à cette Assemblée.

PROJET DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 07 AVRIL 2023

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les modalités de convocation faites par le Conseil d'Administration et lui en donne décharge définitive.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et les explications du Conseil d'Administration, ainsi que la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve expressément le rapport de gestion, de même qu'elle approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils résultent du bilan arrêté à cette date et qui présentent un bénéfice net de 187 153 799,62 dirhams.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux Commissaires aux Comptes de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net qui s'élève à 187 153 799,62 dirhams de la façon suivante :

Bénéfice net	187 153 799,62 dhs
- Report antérieur	807 476 867,04 dhs
Bénéfice distribuable	994 630 666,66 dhs
- Dividendes ordinaires	112 559 040,00 dhs
- Dividendes exceptionnels	15 348 960,00 dhs
Solde à reporter à nouveau	866 722 666,66 dhs

À la suite de cette affectation, il sera attribué à chacune des 1 023 264 actions composant le capital social, un dividende ordinaire de 110 Dirhams (cent-dix dirhams) par action et un dividende exceptionnel de 15 Dirhams (quinze dirhams) par action soit un total de 125 Dirhams (cent-vingt-cinq dirhams) par action avec mise en paiement pour le 28 avril 2023.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article 56 et suivants de la loi du 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve lesdites conventions.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, rend hommage au défunt M. Mustapha FARIS pour sa contribution en tant qu'administrateur indépendant et ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration du 2 février 2023, de Madame Janie Carmen Madeleine LETROT en qualité d'administrateur indépendant.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, conformément à l'article 15 des statuts, constate que les mandats des administrateurs ci-dessous sont arrivés à terme, et approuve leurs renouvellements pour la durée statutaire d'une année :

- Monsieur Abdellatif HAKAM
- Monsieur El Abbès HAKAM
- Monsieur Abdelkrim HAKAM
- Monsieur Hamza HAKAM
- Madame Naoual HAKAM

En tant qu'Administrateurs Indépendants :

- Madame Janie Carmen Madeleine LETROT
- Monsieur Azzeddine BENMOUSSA

Ces mandats prendront fin avec l'Assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de la majorité requises pour la tenue des réunions extraordinaires et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide mettre en harmonie les statuts de la société avec les dispositions des lois 19-20 et 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, par la modification et la refonte des anciens statuts.

ONZIÈME RÉOLUTION

Après lecture du texte des nouveaux statuts refondus, l'Assemblée Générale adopte, dans leur intégralité, les nouveaux statuts de la société qui seront annexés au procès-verbal.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de la majorité requises pour la tenue des réunions extraordinaires et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, à compter de ce jour, l'extension de l'objet social de la société aux opérations suivantes :

- L'achat et la vente des véhicules d'occasions qu'ils soient des voitures, des véhicules automobiles légers et lourds, des camions et motocycles ;

En conséquence de ce qui précède, le nouvel article 3 des statuts est rédigé comme suit :

Article 3 : Objet

La société a pour objet, au Maroc et en tous pays :

Toutes opérations de commerce tant sur le marché intérieur qu'à l'importation et l'exportation ainsi que toutes opérations de commissions, de représentations, de courtage et de consignation relatives à toutes marchandises ainsi qu'à tous produits bruts ou manufacturés, plus particulièrement aux véhicules et leurs accessoires, au matériel et aux appareils de mécanique destinés à l'agriculture, à l'industrie et aux entreprises ainsi qu'aux appareils ménagers et aux appareils de radio et télévision.

L'achat et la vente des véhicules d'occasions qu'ils soient des voitures, des véhicules automobiles légers et lourds, des camions et motocycles.

La prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, ou encore, par voie de commandite, d'achat de titres, droits sociaux ou autrement.

Plus généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets, précités ainsi qu'à tous autres objets similaires ou connexes.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2022



BILAN ACTIF

	(Montants en dhs)	31/12/2022			Exercice Précédent
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations en non valeurs (A)	27 607 810,17	18 073 735,93	9 534 074,24	13 458 912,43
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	27 607 810,17	18 073 735,93	9 534 074,24	13 458 912,43
	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles (B)	16 939 932,09	6 654 842,68	10 285 089,41	12 995 450,29
	Immobilisations en recherche et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	16 939 932,09	6 654 842,68	10 285 089,41	12 995 450,29
	Immobilisations corporelles (C)	665 799 703,86	284 244 567,54	381 555 136,32	393 051 920,10
	Terrains	219 833 048,00		219 833 048,00	219 833 048,00
	Constructions	322 938 057,08	193 220 303,81	129 717 753,27	139 050 595,71
	Installations techniques, matériel et outillage	56 348 791,24	45 809 686,92	10 539 104,32	12 810 618,09
	Matériel de transport	29 409 651,88	19 517 249,23	9 892 402,65	10 365 986,13
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	32 739 218,61	25 697 327,58	7 041 891,03	7 184 107,78	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	4 530 937,05		4 530 937,05	3 807 564,39	
Immobilisations financières (D)	238 949,46		238 949,46	238 949,46	
Prêts immobilisés					
Autres créances financières	238 949,46		238 949,46	238 949,46	
Titres de participation					
Autres titres immobilisés					
Écarts de conversion - Actif (E)					
Diminution des créances immobilisées					
Augmentation des dettes financières					
TOTAL I (A+B+C+D+E)	710 586 395,58	308 973 146,15	401 613 249,43	419 745 232,28	
ACTIF CIRCULANT	Stocks (F)	556 758 972,73	5 876 751,94	550 882 220,79	386 469 068,11
	Marchandises	551 963 878,73	5 876 751,94	546 087 126,79	382 953 597,74
	Matières et fournitures consommables				
	Produits en cours	4 795 094,00		4 795 094,00	3 515 470,37
	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	Créances de l'actif circulant (G)	433 323 345,01	6 497 829,43	426 825 515,58	245 628 544,97
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	24 408 502,05		24 408 502,05	13 546 025,27
	Clients et comptes rattachés	344 362 600,21	6 497 829,43	337 864 770,78	183 467 760,37
	Personnel	803 623,26		803 623,26	1 105 746,19
	État	29 585 768,23		29 585 768,23	34 329 172,86
	Compte d'associés				
	Autres débiteurs	26 128 552,01		26 128 552,01	334 864,00
	Comptes de régularisation actif	8 034 299,25		8 034 299,25	12 844 976,28
Titres et valeurs de placement (H)	278 375 309,61		278 375 309,61	427 847 767,48	
Écarts de conversion - Actif (I) (Éléments circulants)	442 520,92		442 520,92	437 205,95	
TOTAL II (F+G+H+I)	1 268 900 148,27	12 374 581,37	1 256 525 566,90	1 060 382 586,51	
TRÉSORERIE	Trésorerie - Actif	40 230 345,28		40 230 345,28	34 718 058,02
	Chèques et valeurs à encaisser	23 617 841,56		23 617 841,56	10 488 381,26
	Banques, T.G et CCP	16 080 684,47		16 080 684,47	23 844 083,94
	Caisses, régies d'avances et accreditifs	531 819,25		531 819,25	385 592,82
TOTAL III	40 230 345,28		40 230 345,28	34 718 058,02	
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	2 019 716 889,13	321 347 727,52	1 698 369 161,61	1 514 845 876,81	

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors Taxes)

	(Montants en dhs)	Exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022			
		OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT Au 31/12/2021
		Propres à l'exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	Ventes de marchandises (en l'état)	2 025 563 561,89		2 025 563 561,89	2 267 050 161,35
	Ventes de biens et services produits	75 215 824,20		75 215 824,20	51 688 111,33
	Chiffre d'affaires				
	Variation de stocks de produits	1 279 623,63		1 279 623,63	-482 866,15
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation	4 487 999,46		4 487 999,46	3 723 971,57
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	16 615 577,30		16 615 577,30	12 649 916,93
	TOTAL I	2 123 162 586,48		2 123 162 586,48	2 334 629 295,03
	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	Achats revendus de marchandises	1 575 796 284,35	6 000,00	1 575 802 284,35	1 855 406 274,15
	Achats consommés de matières et fournitures	17 577 369,56	29,88	17 577 399,44	17 539 064,03
	Autres charges externes	66 027 657,26	-5 592,50	66 022 064,76	51 488 454,15
Impôts et taxes	3 274 353,56		3 274 353,56	3 089 343,28	
Charges de personnel	125 029 659,57		125 029 659,57	128 324 531,25	
Autres charges d'exploitation	1 853 318,70		1 853 318,70	1 860 812,14	
Dotations d'exploitation	46 889 251,91		46 889 251,91	52 065 932,38	
TOTAL II	1 836 447 894,91	437,38	1 836 448 332,29	2 109 774 411,38	
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			286 714 254,19	224 854 883,65	
FINANCIERS	IV PRODUITS FINANCIERS				
	Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
	Gains de change	2 826 810,99		2 826 810,99	1 307 903,95
	Intérêts et autres produits financiers	15 758 329,90		15 758 329,90	29 295 159,33
	Reprises financières : transferts de charges	488 837,33		488 837,33	196 325,31
	TOTAL IV	19 073 978,22		19 073 978,22	30 799 388,59
	V CHARGES FINANCIÈRES				
	Charges d'intérêts	10 691 709,97		10 691 709,97	25 442 294,71
	Pertes de change	5 498 880,66		5 498 880,66	13 626 452,54
	Autres charges financières				
Dotations financières	442 520,92		442 520,92	437 205,95	
TOTAL V	16 633 111,55		16 633 111,55	39 505 953,20	
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)			2 440 866,67	-8 706 564,61	
VII RÉSULTAT COURANT (III + VI)			289 155 120,86	216 148 319,04	
NON COURANT	VIII PRODUITS NON COURANTS				
	Produits de cessions d'immobilisations	1 733 845,64		1 733 845,64	1 852 995,43
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	10 149 165,64		10 149 165,64	10 237 868,48
	Reprises non courantes : transferts de charges			0,00	453 000,00
	TOTAL VIII	11 883 011,28		11 883 011,28	12 543 863,91
	IX CHARGES NON COURANTES				
	Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	891 407,78		891 407,78	868 907,80
	Subventions accordées				
Autres charges non courantes	17 947 618,74		17 947 618,74	8 808 098,00	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00	
TOTAL IX	21 839 026,52		21 839 026,52	12 677 005,80	
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)			-9 956 015,24	-133 141,89	
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)			279 199 105,62	216 015 177,15	
XII IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	92 045 306,00		92 045 306,00	70 366 597,00	
XIII RÉSULTAT NET (XI - XII)			187 153 799,62	145 648 580,15	
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			2 154 119 575,98	2 377 972 547,53	
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)			1 966 965 776,36	2 232 323 967,38	
XVI RÉSULTAT NET (XIV - XV)			187 153 799,62	145 648 580,15	

BILAN PASSIF

	(Montants en dhs)	Exercice	Exercice Précédent au 31/12/21
FINANCEMENT PERMANENT	Capitaux propres	1 115 741 980,46	1 016 588 884,84
	Capital social ou personnel (1)	102 326 400,00	102 326 400,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale	10 232 640,00	10 232 640,00
	Autres réserves	8 552 273,80	8 552 273,80
	Report à nouveau (2)	807 476 867,04	749 828 990,89
	Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	Résultat net de l'exercice (2)	187 153 799,62	145 648 580,15
	Total des capitaux propres (A)	1 115 741 980,46	1 016 588 884,84
	Capitaux propres assimilés (B)		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Dettes de financement (C)			
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement			
Provisions durables pour risques et charges (D)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Écarts de conversion - Passif (E)			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A + B + C + D + E)	1 115 741 980,46	1 016 588 884,84	
PASSIF CIRCULANT	Dettes du passif circulant (F)	558 067 774,48	479 366 485,18
	Fournisseurs et comptes rattachés	298 403 999,58	271 847 732,51
	Clients créditeurs, avances et acomptes	54 171 780,69	64 949 712,42
	Personnel	17 418 918,29	16 323 932,48
	Organismes sociaux	10 107 151,32	10 183 059,00
	État	43 251 896,07	46 219 195,99
	Comptes d'associés	415 000,00	415 000,00
	Autres créanciers	14 327 009,37	10 907 118,19
	Comptes de régularisation - passif	119 972 019,16	58 520 734,59
	Autres provisions pour risques et charges (G)	24 257 873,68	18 879 917,15
Écarts de conversion - Passif (Éléments circulants) (H)	301 532,99	10 589,64	
TOTAL II (F + G + H)	582 627 181,15	498 256 991,97	
TRÉSORERIE	Trésorerie - Passif		
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie		
	Banques de régularisation		
TOTAL III			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	1 698 369 161,61	1 514 845 876,81	

(1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2022



Deloitte.

BDO

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina – Casablanca

BDO Audit Taxadvisory S.A.
23 Rue Lamtouni Quartier Oasis
Casablanca 20140 Maroc

Aux Actionnaires de la société
AUTO NEJMA MAROC S.A, Km 10, Route d'El Jadida
Casablanca

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société **AUTO NEJMA MAROC S.A.** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **1 115 741 980,46 MAD** dont un bénéfice net de **187 153 799,62 MAD**. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 février 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société **AUTO NEJMA MAROC S.A.** au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Créances Clients La société AUTO NEJMA MAROC S.A. détient des créances clients. Ces créances clients totalisent un montant net de 337 865 KMAD au 31 décembre 2022. La provision pour dépréciation des créances clients est calculée sur la base des créances présentant une antériorité importante ainsi que celles qui présentent un risque d'irrecouvrabilité. Nous avons considéré que le poste créances clients constitue un point clé d'audit vu son importance et la sensibilité de cet actif dans la phase de recouvrement, et vu l'évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation.	Les travaux effectués correspondent principalement aux procédures d'audit suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Nous avons rapproché la balance auxiliaire clients avec les comptes à la date de clôture et nous avons sélectionné les clients à circulariser. Nous avons également, sur la base d'échantillonnages, testé la documentation comptable pour la justification des créances ainsi que les règlements subséquents y afférents. Nous avons effectué une revue de la balance âgée en lien avec l'analyse de la dépréciation des créances clients : nous avons réitéré le calcul de la dépréciation clients conformément aux règles de l'entité. Nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de l'ancienneté des créances et des impayés ainsi que de l'évaluation effectuée par le management pour apprécier le niveau de provision pour dépréciation. Nous avons rapproché le montant de la dépréciation de celui comptabilisé, et avons investigué les retards de paiement supérieurs à 12 mois. Nous avons également calculé, revu et discuté avec le management les délais de règlement clients.
Stock de Véhicules Neufs Les stocks de Véhicules neufs sont comptabilisés à leur coût d'achat, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée, référence par référence, en fonction de la rotation ; elle est basée sur les quantités en stock et les ventes passées ainsi que les probabilités d'écoulement futur. Les taux de dépréciation retenus sont adaptés en fonction de chaque situation. Dans ce contexte, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendantes d'hypothèses, d'estimations ou d'appréciations de la part de la direction.	Nos travaux ont consisté principalement en l'examen des données et des hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur d'inventaire ainsi que l'identification des articles qui devraient être comptabilisés à cette valeur. Dans ce contexte, nous avons notamment : <ul style="list-style-type: none"> Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les articles à rotation lente. Testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures. Assisté à l'opération d'inventaire physique des stocks de véhicules neufs de fin d'année. Comparé par sondages le coût des articles en stock avec le prix de vente net pratiqué afin de confirmer le montant de la dépréciation constatée dans les comptes. Identifié les articles à rotation lente et vérifié leur correcte évaluation à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût d'achat. Effectué une revue du dénouement de cette provision en l'exercice N+1 afin de nous assurer de la pertinence et de la fiabilité des données utilisées pour la détermination de la provision pour dépréciation du stock des véhicules neufs constatée en l'exercice N.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 3 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Tour Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

BDO Audit Tax advisory S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Lamtouni - Quartier Oasis 20140 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 23 33 04 / 15
Télécopie : 212 5 22 23 33 05
ICE : 201167504/0001

Mostafa FRAIHA
Associé